

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2024 - 18H30**

**Président** : Alain CARRIERE

**Secrétaire de séance** : Hélène ROZIS LEBRETON

**Membres** :

Présents	
Paul BURGAN	Hélène ROZIS LEBRETON
Francis CHABROL	Simone MONFERRAN
Hugues LAFFONT	Eric TRUFFI
Francis LAGUIDON	Véronique VANCOILLIE
Muriel LEBOURGEOIS	Arnaud WADEL

17 membres  
11 présents  
11 votants  
Quorum atteint

**Ordre du jour**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL CIAS**

Le Conseil d'Administration vote le compte administratif 2023 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			
dépenses	Prévu :		0,00 €
	Réalisé :		0,00 €
	Reste à réaliser :		0,00 €
recettes	Prévu :		0,00 €
	Réalisé :		0,00 €
	Reste à réaliser :		0,00 €

FONCTIONNEMENT			
dépenses	Prévu :		11 532,63 €
	Réalisé :		11 356,37 €
	Reste à réaliser :		0,00 €
recettes	Prévu :		11 532,63 €
	Réalisé :		11 573,19 €
	Reste à réaliser :		0,00 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	216,82 €
Résultat global :	216,82 €

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL CIAS**

Le président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Madame Sylvie ALABRO, comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 du CIAS Coteaux Arrats Gimone, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU SAAD**

Le Conseil d'Administration vote le compte administratif 2023 du budget annexe du SAAD et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			
dépenses	Prévu :		22 457,84 €
	Réalisé :		2 058,32 €
	Reste à réaliser :		0,00 €
recettes	Prévu :		22 457,84 €
	Réalisé :		22 596,85 €
	Reste à réaliser :		0,00 €

FONCTIONNEMENT			
dépenses	Prévu :		1 552 132,94 €
	Réalisé :		1 455 614,91 €
	Reste à réaliser :		0,00 €
recettes	Prévu :		1 552 132,94 €
	Réalisé :		1 562 650,24 €
	Reste à réaliser :		0,00 €

#### RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	20 538,53 €
Fonctionnement :	107 035,33 €
Résultat global :	127 573,86 €

#### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE SAAD**

Le président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Madame Sylvie ALABRO, comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 du SAAD du CIAS Coteaux Arrats Gimone, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL CIAS**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de 956,37 €
- Un excédent reporté de 1 173,19 €

Soit un excédent cumulé de 216,82 €

- Un déficit d'investissement de 0,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT DE 216,82 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 216,82 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : 0,00 €

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ANNEXE SAAD**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 69 674,34 €
- Un excédent reporté de 37 360,99 €

Soit un excédent cumulé de 107 035,33 €

- Un excédent d'investissement de 20 538,53 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT DE 107 035,33 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 107 035,33 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : 20 538,53 €

#### **BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL CIAS**

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles du budget primitif (budget principal) de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	13 059,82 €
Recettes	13 059,82 €

#### **BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU SAAD**

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles du budget primitif (budget annexe SAAD) de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	24 633,50 €
Recettes	24 633,50 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 564 232,46 €
Recettes	1 564 232,46 €

Concernant tant l'exécution budgétaire 2023 que la prévision 2024, Monsieur CARRIÈRE précise que l'effort financier important de la Communauté de Communes se poursuit en 2024, même si le montant global de la subvention d'équilibre passe de 380 000 € à 300 000 €.

La politique de prévention des risques professionnels semble commencer à porter ses fruits (réduction de l'absentéisme, réduction des déplacements professionnels, tant en terme de temps de travail que de km parcourus, amélioration significative de la qualité et de la quantité des recrutements).

Ces efforts permettent également, comme l'a montré la réunion ce même jour du Comité de Pilotage sur le projet de prévention, d'améliorer la qualité des prestations servies aux usagers et structure tout le fonctionnement du CIAS.

Les prévisions budgétaires 2024 s'appuient sur une activité prévisionnelle de 36 000 heures (34 500 heures réalisées en 2023).

La recherche d'activité supplémentaire est donc à l'ordre du jour.

Elle passe par l'identification de besoins non satisfaits à ce jour pour des usagers du SAAD (d'où l'importance du travail sur les transmissions, les visites à domicile etc.) et la recherche de nouveaux usagers.

La perspective (cf. délibération suivante) de pouvoir intervenir, même de façon limitée, auprès de demandeurs résidant sur des communes limitrophes de notre périmètre est un axe de développement. Cette recherche se fera sans empiéter sur l'action menée par le CCAS de Lombez mais bien plutôt en complément fin de répondre à des besoins qui, aujourd'hui, ne seraient pas couverts.

Une rencontre avec le Président du CCAS de Lombez sera d'ailleurs organisée prochainement à ce sujet, avant de solliciter des communes susceptibles d'être intéressées par notre initiative.

## PRESTATIONS DE SERVICE

Le CIAS Coteaux Arrats Gimone gère un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, compétent pour intervenir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone.

A la marge, le CIAS souhaite pouvoir mettre en œuvre des prestations de service d'aide à domicile pour des personnes résidant en dehors de ce périmètre.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone qui disposent dans son article 7 qu'elle est autorisée à assurer des prestations de service pour le compte d'autres collectivités,

Vu la lettre de Monsieur le préfet du Gers, en date du 4 décembre 2023, précisant les conditions dans lesquelles le CIAS pourrait être autorisé à intervenir en dehors du périmètre du CIAS,

le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer la réalisation de prestations de service d'aide et d'accompagnement à domicile à des communes non membres de la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone,
- d'autoriser le Président du CIAS à engager toute démarche et signer tout document relatifs aux règles de la commande publique pour mener à bien la réalisation de ces prestations.

## ACQUISITION D'UN ONDULEUR

Le CIAS décide d'acquérir un onduleur et retient le devis de la société Addesk pour un montant de 166,80 € TTC. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement.

## Questions diverses

### Réforme des SAAD

A ce jour, la question centrale qui reste celle de l'homogénéisation des périmètres des SAAD et des SSIAD n'a pas avancée, des éléments dont dispose le CIAS.

Pour le reste, une grande partie des actions prévues au titre de la dotation qualité et en poursuite de plan d'action de prévention, vont permettre au SAAD de répondre aux exigences du cahier des charges des futurs Services Autonomie à Domicile :

- expérimentation de la démarche ICOPE en vue de faire du repérage des fragilités,
- édition d'un guide d'animation pour les auxiliaires de vie,
- mise en œuvre d'une démarche éthique (qui sera soumise à approbation du prochain Conseil d'Administration).

Fin de séance 20H30

Le Président,

Alain CARRIÈRE



La secrétaire de séance,

Hélène ROZIS LEBRETON

